

Image not found or type unknown



Frais bancaires sur opposition administrative

Par **jc147**, le **25/11/2008** à **09:58**

Bonjour, j'ai eu une opposition administrative il y a quelques semaines suite à des amendes impayées, le montant total dû au trésor public est dans les 2400 euros. Il y a quelques jours, le peu de disponible sur mon compte a été saisi, la saisie s'élève à 215 euros. Cette saisie a entraîné des frais bancaires s'élevant à 85 euros ! J'ai lu un texte de loi disant que le montant des frais bancaires sur une opposition administrative ne peut excéder 10% du montant dû au trésor public. Ma question est : *Est-ce que les frais ne peuvent pas dépasser 10% de 2400 euros qui est la somme total dû au TP ?* *ou* *Est-ce que les frais ne peuvent pas dépasser 10% du montant saisi qui est de 215 euros ?* Je vous remercie par avance de votre réponse, J.C.